

## **AVIS DE PUBLICITE**

### **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**Secteur DOUS MAYNADES**

**Chemin de la Montagne**

La Commune d'ONDRES met à disposition, Secteur DOUS MAYNADES Chemin de Cantine dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour une durée d'une année, 2 emplacements d'environ 60m<sup>2</sup> à répartir, sur la parcelle Secteur DOUS MAYNADES Chemin de la Montagne, pour une activité de type foodtruck..

Le cahier des charges de la consultation est disponible sur le site internet de la commune d'Ondres ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

**Remise des dossiers de candidatures : 1 fichier en version électronique à l'adresse [foncier@ondres.fr](mailto:foncier@ondres.fr) + 1 exemplaire papier avant le :**

**Jeudi 30 Avril 2026 à 12h00**

A l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire d'Ondres  
Mairie d'ONDRES  
Service Urbanisme & Foncier  
2189, av. du 11 novembre 1918  
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Foncier :

**05.59.45.29.11 ou [foncier@ondres.fr](mailto:foncier@ondres.fr)**





## **APPEL A CANDIDATURES**

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable chemin de la Montagne**

---

### **CAHIER DES CHARGES**

---

**Date limite de dépôt des dossiers : le 30 avril 2026 à 12h00**

## SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l'appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexes :
- le Projet de convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable
- Plan

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable de deux emplacements de type place de stationnement d'une surface d'environ 30m<sup>2</sup> chemin de la Montagne du 1<sup>er</sup> Mai 2026 au 31 décembre 2026, pour une activité de vente à emporter alimentaire de type cuisine portugaise. Tout autre restauration (Pizza,...) est interdite.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard 1 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

En cas d'absence de candidature, la Commune attribuera librement les emplacements disponibles.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- . Engagement signé du candidat à respecter la convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable,
- . Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,
- . Dossier administratif comprenant les éléments figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,
- . Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus

#### **ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Variété des produits et éléments tarifaires,
- . Services proposés et adaptation à la vie locale,
- . Qualité des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES :
- . Expérience du candidat dans le domaine du commerce.

#### **ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES**

La redevance sera communiquée sur demande pour la durée de l'occupation du domaine public.

#### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

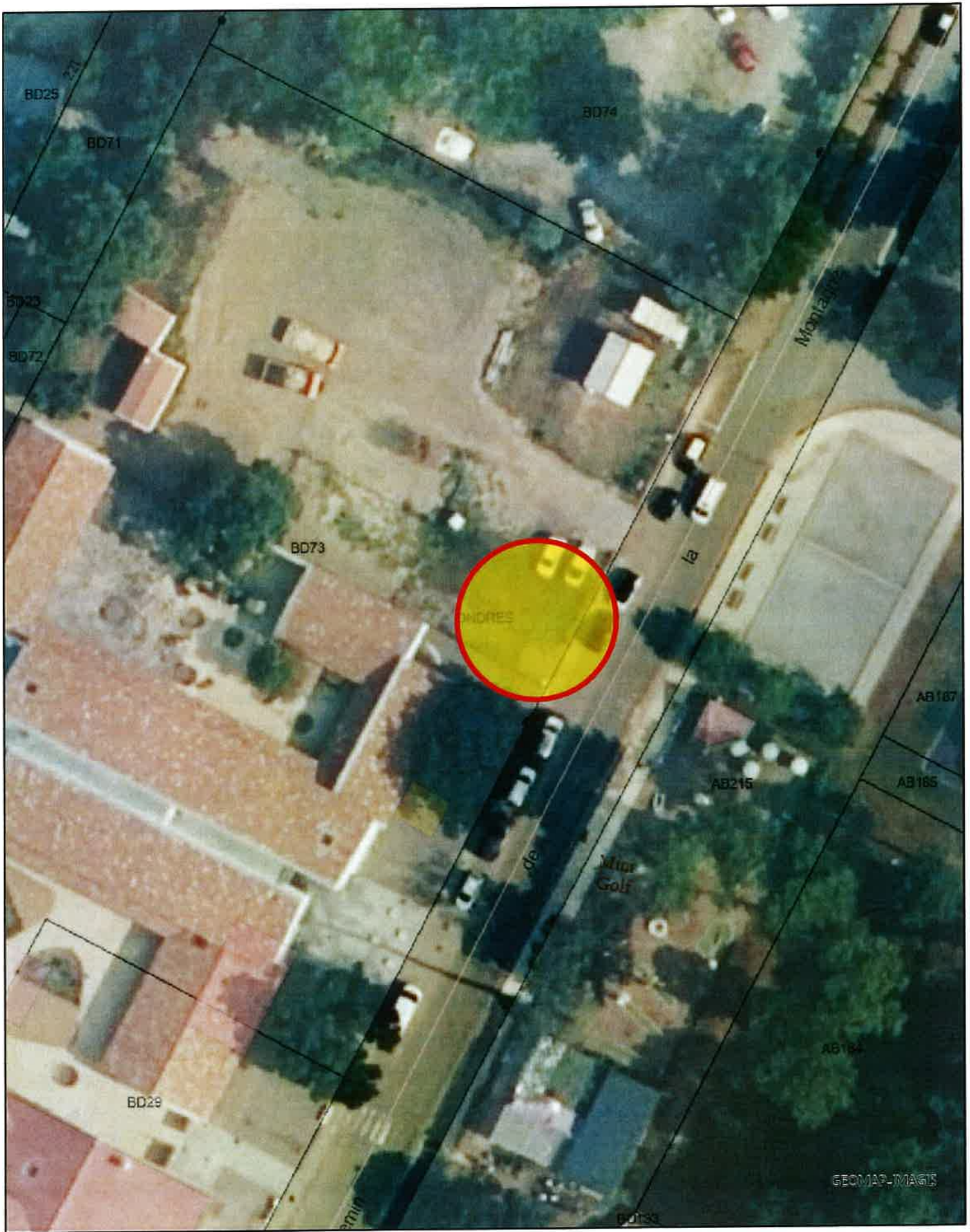
**COMMUNE d'ONDRES  
SERVICE FONCIER**

**APPEL A CANDIDATURES  
EMPLACEMENTS chemin de la Montagne**

Le pli devra être remis contre récépissé ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par voie électronique avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES  
Hôtel de Ville  
2189, av. du 11 novembre 1918  
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.



0 3 6 9 12 m  
1:500



GEO MAP - IMAGIS

